

Rapport du Président

Commission permanente du
lundi 17 janvier 2022

N° CP-2022-1-15-1

N° applicatif 2982

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Service instructeur

Service partenariats et territoires rhénans

Service consulté

EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE - VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS

Résumé : Le présent rapport vise à permettre la validation des nouveaux statuts de l'Eurodistrict trinational de Bâle. Le renouvellement de ces statuts fait suite à l'élaboration de sa nouvelle stratégie d'action à horizon 2030 ainsi qu'à la clôture du projet IBA BASEL 2020. Le rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission « Sud Alsace-Saint-Louis, Sundgau, Thur-Doller » du 10 janvier 2022.

Présentation de l'Eurodistrict trinational de Bâle

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB), créé en 2007, est une association de droit local français, dont la vocation est de fluidifier la coopération entre les collectivités territoriales des trois pays et de porter des projets qui concernent des acteurs issus de cet espace franco-germano-suisse.

L'ETB est basé à la Maison TriRhena Palmrain à Village Neuf et dispose d'un budget annuel de 353 374 euros. La participation annuelle de la CeA au budget de l'ETB s'élève à 22 670 euros ; elle est fixée dans le cadre d'une convention couvrant la période 2020-2022.

L'ETB est un acteur majeur de la coopération transfrontalière sur ce territoire de 2 000 km² qui comporte 900 000 d'habitants dont 60 000 frontaliers traversant chaque jour la frontière.

Modification des statuts de l'ETB

Au cours des années 2020 et 2021, l'administration de l'ETB a souhaité renouveler sa stratégie d'action et a élaboré sa nouvelle « Stratégie 2030 » sur la base d'échanges entre élus mais aussi d'une importante consultation citoyenne.

Cette stratégie oriente les actions de l'association autour de 4 axes principaux :

- L'ETB sert de plateforme d'échange et de dialogue (exemple d'action : utiliser les réunions statutaires de l'ETB pour évoquer un sujet d'actualité à l'échelle des Trois Frontières) ;
- L'ETB promeut les rencontres entre les habitants (exemple d'action : mise en œuvre d'un « fonds de rencontre » pour permettre l'émergence de projets portés par la société civile) ;
- L'ETB représente les intérêts de ses membres et transmet des informations ;
- L'ETB initie et coordonne des projets (exemple d'action : portage par l'ETB du projet « 3Land »).

Au centre de ces considérations se trouvaient les objectifs suivants : la fonction de gouvernance politique de l'ETB en tant que plateforme de coopération politique réunissant les représentants politiques locaux devait être renforcée. Une réflexion sur les activités prioritaires de l'ETB devait permettre d'adapter son travail aux défis actuels de la coopération transfrontalière dans la région des Trois Frontières. Enfin, l'engagement de l'ETB aux côtés des projets portés par la société civile devait être rendu plus visible.

Toutes ces considérations se sont inscrites dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle, qui doit permettre de faciliter la coopération transfrontalière et de supprimer ce qui y fait obstacle.

En outre, à l'été 2021, le projet « IBA Basel 2020 », dont l'ETB a été porteur au titre du programme INTERREG Rhin supérieur, s'est clôturé par une exposition finale, dont le déroulement a été perturbé par la pandémie.

En raison de ces actualités, l'ETB doit adapter ses statuts.

La modification des statuts porte essentiellement sur la suppression des mentions du projet IBA et sur l'intégration de sa nouvelle stratégie d'action. Comme il s'agit d'une modification de l'objet de l'association, une décision unanime de l'Assemblée générale est nécessaire, précédée d'une approbation par les instances décisionnelles des collectivités membres de l'ETB.

L'adaptation des statuts impliquera également le renouvellement la modification du règlement intérieur de l'association qui sera approuvée par décision du Comité directeur de l'ETB, conformément aux dispositions des nouveaux statuts de l'association. Le projet de Règlement intérieur est joint au présent rapport pour information.

Les nouvelles versions des statuts et du règlement intérieur ont été rédigées conjointement par le Bureau de l'ETB et l'administration et ont été soumis à une expertise juridique externe en novembre 2021.

La nouvelle version des statuts sera soumise à l'approbation d'une assemblée générale exceptionnelle de l'ETB le 28 janvier 2022. M. ADRIAN, qui représente la Collectivité européenne d'Alsace dans cette instance, pourra porter l'avis de la collectivité sur ces modifications.

Les modifications des statuts de l'ETB n'ont pas d'incidence financière pour la CeA et n'emportent aucune conséquence sur le niveau de représentation.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver la modification des statuts de l'Eurodistrict trinational de Bâle, telle que proposée dans le projet joint en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY